



La Plaine sur mer

Arrêté n° 2023-306-PM

Objet : Arrêté interdisant l'accès au parking de Port-Giraud du mardi 31 octobre au jeudi 2 novembre 2023 inclus, en raison du passage de la tempête CIARAN

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L-2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police de la circulation et du stationnement,

Vu les articles R 610-5 et L 131-13 du Code Pénal,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'alerte météo en date du 31 octobre 2023 annonçant le passage de la tempête CIARAN sur le département de Loire-Atlantique du mercredi 1^{er} novembre au jeudi 2 novembre, prévoyant d'importantes rafales de vent sur le littoral, accompagnées d'un phénomène de vagues submersion, associé à de très fortes vagues,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement sur le parking de Port-Giraud susceptible d'être submergé par la mer, le temps du passage de la tempête CIARAN,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule est interdit sur le parking de Port-Giraud, du mercredi 1^{er} novembre au jeudi 2 novembre 2023 inclus.

Article 2 : Un affichage sur le terrain sera mis en place.

Article 3 : Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Proximité de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le Responsable du service de Police Municipale
- Monsieur le chef du Centre de secours Préfailles/La Plaine
- Monsieur le Responsable des Services techniques de la Plaine sur Mer
- Madame La Responsable Evènementiel et Communication de la Plaine sur Mer

La Plaine-sur-Mer, le 31 octobre 2023

Séverine MARCHAND
Maire

